

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 30  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201, située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Frédéric STEBEN, Directeur par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Salvatore SERRAO, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 35.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA23 14 0295**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement avec modifications, afin d'y modifier l'ordre d'adoption de l'article 50.01.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA23 14 0296**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023, à 18 h 30.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

#### **CA23 14 0297**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023, à 18 h 35.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

#### **10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum. Elle annonce que l'arrondissement s'est illustré au Gala Podium Montréal, ayant eu lieu le 3 novembre dernier, en remportant les honneurs dans la catégorie Arrondissement ou ville liée de l'île de Montréal avec le volet sportif de sa Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité (SJPC). Cette stratégie a été développée avec plus de 70 partenaires pour s'assurer de créer des lieux et des activités qui répondent aux besoins de jeunes.

Elle souligne que l'inauguration du parc Howard a eu lieu la semaine dernière. Ce parc a été complètement refait et conçu pour devenir un parc éponge permettant de recevoir les eaux de pluie abondante et ainsi éviter les inondations.

Dans le cadre du plan d'apaisement de la circulation, les collectes de données pour le secteur centre de l'arrondissement ont permis de proposer des mesures d'apaisement qui seront présentées lors d'une soirée d'information, le 8 novembre prochain. Plus de 4000 personnes y ont participé. Dans les districts de Saint-Michel et François-Perrault, la collecte de données a également débuté.

La mairesse rappelle qu'il est possible d'utiliser des zones d'échange sécurisées situées à l'extérieur des postes de quartier lors de transactions et d'échanges de biens avec des particuliers, et ce, de façon sécuritaire.

Elle annonce l'arrivée d'une nouvelle directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et remercie le directeur qui a assuré l'intérim.

Elle souligne les 25 ans de vie politique de la conseillère Mary Deros et la félicite pour son engagement envers la communauté. Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, fait une courte apparition vidéo sur laquelle il remercie madame Deros pour son implication politique.

Le conseiller, Josué Corvil, invite les citoyennes et citoyens à faire leurs requêtes au 311 pour les dossiers qui les préoccupent et remercie les organismes communautaires qui s'impliquent dans leur communauté. Il souligne le 40<sup>e</sup> anniversaire de la revue Voir Dire, au service de la population sourde, le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'Union des philatélistes de Montréal et les journées commémoratives du mois de novembre.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, annonce l'inauguration du parc linéaire du chemin des tortues, la réouverture de la rue Jarry entre les rues Papineau et De Lorimier, la fin du chantier du métro d'Iberville et l'ouverture du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB Pie-IX.

Il félicite Mary Deros pour toutes ses années d'implication politique.

La conseillère, Martine Musau Muele, invite les personnes intéressées à participer aux différents événements qui se déroulent dans l'arrondissement. Elle explique que l'Abri de Villeray est en fonction depuis un an. Une invitation sera lancée afin de réaliser un exercice permettant de poursuivre la réflexion sur la cohabitation dans ce secteur.

Elle annonce que le 27 novembre sera lancé le nouvel espace de consultation jeunesse pour les jeunes de 12 à 17 ans. Cet espace permet aux jeunes de participer à la vie démocratique de leur arrondissement.

La conseillère, Mary Deros, fait mention de ces 25 années de carrière politique. Elle rappelle qu'elle a été élue pour la première fois le 3 novembre 1998 et souligne que l'inauguration du parc Howard a eu lieu à la même date cette année.

Elle souligne que la propreté demeure un enjeu dans le quartier de Parc-Extension malgré tous les efforts mis en place. De plus, elle demande aux cyclistes et automobilistes d'être respectueux dans le partage de la route et suggère que la piste cyclable de la rue Querbes devienne une piste trois saisons.

#### 10.06 - Période de questions du public

À 19 h 20, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 7 novembre à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Ronald Fitzsimmons	Arrêt au coin de 24 <sup>e</sup> Avenue et Everett (direction est-ouest)
Antonio Del Sonno	Chalet des parcs Champdoré et Sainte-Lucie
Nikolaos Grigoropoulos	Stationnement dans le quartier Villeray
Maria Pantelopoulos	Consultation publique sur les pistes cyclables dans Parc-Extension et dans Saint-Michel et étude d'impact. <i>Pétition déposée séance tenante</i>
Abdur Rashid Khan	Stationnement près des pistes cyclables

À 19 h 41, la conseillère Mary Deros quitte son siège et le reprend à 19 h 45.

Peter Nikolantomkis	Installation d'un arrêt au coin des rues Champagneur et Outremont au milieu du trottoir (côté nord-ouest) <i>Document déposé séance tenante</i>
Pierre Lamarre	Budget 2024 et coûts d'opération
Elleni Papathanasopoulos	Accès à l'information
Pierre Deschênes	Problématique des rats à la place de la gare Jean-Talon
Vijaykumar Patel	Largeurs de la piste cyclable différentes selon le côté de la rue
Sophie Lavoie	Viaduc de l'avenue du Parc

À 20 h 22, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Nesik Benabderrahmane	Lumières au stade François-Perrault
Lubrene Baptiste	Aînés, chômage et immigration
Esdras Metayer	Encadrement des jeunes de VSP
Maria Amoruso	Maison à prix modique luxueuse dans Saint-Michel
Martin Lévesque	Critères - travaux d'agrandissement
Maxime Houde	Climat social dans Parc-Extension
Mohammed Mimoun Forum Jeunesse Saint-Michel	Sécurité dans le quartier de Saint-Michel

À 21 h 07, la période de prolongation étant terminée, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ». La mairesse indique que les autres personnes inscrites à la période de questions recevront une réponse par courriel.

---

#### CA23 14 0298

**Approuver la nomination de madame Nadine Medawar à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi no 103510) dans la classe salariale FM10 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à compter du 20 novembre 2023, pour une durée indéterminée.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver la nomination de madame Nadine Medawar à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi no 103510) dans la classe salariale FM10 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à compter du 20 novembre 2023, pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1236326010

---

#### 10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 08, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

#### CA23 14 0299

**Motion en l'honneur des 25 ans de service public de Mary Deros.**

CONSIDÉRANT que Mary Deros a été élue pour la première fois en novembre 1998 à titre de conseillère de la Ville pour le district Parc-Extension, et que la population du quartier lui a réitéré sa confiance en 2001, 2005, 2009, 2013, 2017 et 2021;

CONSIDÉRANT que Mary Deros a représenté les résidents et résidentes de son district et de la Ville de Montréal au cours des 25 dernières années, une longévité impressionnante;

CONSIDÉRANT que consacrer un quart de siècle à représenter les citoyennes et les citoyens est un considérable don de soi qui mérite d'être souligné;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension reconnaisse les 25 ans de service public de Mary Deros et la félicite pour cet exploit.

Adopté à l'unanimité.

10.09

---

### CA23 14 0300

#### **Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité, du 5 au 11 novembre 2023**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaurait, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime, la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la prévention de la criminalité nécessite un effort collectif de l'ensemble des paliers de gouvernement et des membres de la société civile;

CONSIDÉRANT que les actions de prévention menées sur le terrain par les organismes communautaires mettent en lumière la complémentarité des interventions;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'activités pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité et l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes au crime organisé;

CONSIDÉRANT les données illustrant le sentiment d'insécurité de nos filles, femmes et aînées sur le territoire à la suite d'un diagnostic local sur leur sécurité mené par le Centre International de la Prévention de la Criminalité (CIPC)

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension joue un rôle de premier plan dans la prévention de la criminalité via sa Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a subventionné à la hauteur de 3 millions de dollars de nombreux projets à travers l'arrondissement axés sur la prévention de la criminalité des jeunes via le programme Prévention Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a contribué au financement d'initiatives jeunesse menées par la jeunesse de l'arrondissement elle-même à plus de 460 000 dollars en investissement communautaire direct sur le territoire de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension via le programme Par et Pour les Jeunes;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par

Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CA23 14 0301

**Octroyer un contrat à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux intérieurs en accessibilité universelle à la piscine intérieure Saint-Roch, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 446 043,21 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 512 949,69 \$, taxes incluses (contingences : 66 906,48 \$) - appel d'offres public VSP-23-IMM-03 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux intérieurs en accessibilité universelle à la piscine intérieure Saint-Roch dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 446 043,21 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser des contingences de 66 906,48 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1236530003

---

### CA23 14 0302

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat octroyé à Y. Laramée couvreur inc., pour la réfection de la toiture du chalet Ogilvy (CA23 14 0244 - appel d'offres public VSP-23-IMM-09), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 832,31 \$ à 153 832,31 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat octroyé à Y. Laramée couvreur inc., pour la réfection de la toiture du chalet Ogilvy (CA23 14 0244 - appel d'offre public VSP-23-IMM-09), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 832,31 \$ à 158 832,31 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1236530004

---

### CA23 14 0303

**Octroyer un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, pour un montant de 200 533 \$, taxes incluses, pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période comprise entre le 8 novembre 2023 au 31 décembre 2024. Autoriser une dépense de 178 000 \$, taxes incluses advenant que l'arrondissement prolonge le contrat d'une année pour couvrir 2025 et approuver la convention de services animaliers à cette fin.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, pour un montant de 200 533 \$, taxes incluses, pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période comprise entre le 8 novembre 2023 au 31 décembre 2024;
2. d'autoriser une dépense maximale de 178 000 \$, taxes incluses, advenant que l'arrondissement prolonge le contrat d'une année pour couvrir 2025;
3. d'approuver le projet de convention de services animaliers à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - SPCA, établissant les modalités et conditions du contrat;
4. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention de service animalier pour et au nom de la Ville;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1233809001

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA23 14 0304

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1236326009

---

#### CA23 14 0305

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 800 \$ à 5 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 250 \$ à Centre des Femmes de Convictions de Montréal; 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel; 500 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO); 350 \$ à Ordre des Fils d'Italie au Canada; 200 \$ à Association du bien-être collectif, le tout, pour diverses activités.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 800 \$ à 5 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 250 \$ à Centre des Femmes de Convictions de Montréal; 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel; 500 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO); 350 \$ à Ordre des Fils d'Italie au Canada; 200 \$ à Association du bien-être collectif, le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1234539010

---

#### CA23 14 0306

**Autoriser la présentation du projet de réfection du Centre sportif Jean-Rougeau au ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ». Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet. Autoriser la directrice des services administratifs et du greffe à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser la présentation du projet de réfection du Centre sportif Jean-Rougeau au ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) »;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet;
3. d'autoriser la directrice des services administratifs et du greffe à agir en son nom et signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1230465004

---

### CA23 14 0307

**Appuyer les projets d'un centre de services scolaires, d'un établissement d'enseignement privé et d'un organisme à but non lucratif décrits dans le présent sommaire afin que ces derniers puissent déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et que cette infrastructure soit accessible à la population de l'arrondissement.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'appuyer les projets d'un centre de services scolaires, d'un établissement d'enseignement privé et d'un organisme à but non lucratif décrits dans le présent sommaire afin que ces derniers puissent déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et que ces infrastructures soient accessibles à la population de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239044005

---

### CA23 14 0308

**Appuyer le dépôt de deux demandes d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour les projets « Jardin communautaire George-Vernot » et « Jardin communautaire Villeray ».**

ATTENDU que le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (ci-après nommé Programme) a pour objectif général de mettre à la disposition des citoyennes, des citoyens et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage et de consolider ceux déjà existants;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation des projets « Jardin communautaire George-Vernot » et « Jardin communautaire Villeray »;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'appuyer le dépôt de deux demandes d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour les projets « Jardin communautaire George-Vernot » et « Jardin communautaire Villeray »;

2. d'autoriser monsieur Nicholas Larin, chef de Division SLDS–Sports, loisirs et aménagement des parcs par intérim ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal–Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer les demandes d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi des projets et leurs redditions de comptes;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts des projets.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239044006

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CA23 14 0309

**Prendre acte de la reconduction de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « Agent-es pivot », s'engager à respecter les conditions du Programme et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de prendre acte de la reconduction de l'aide financière octroyée par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « Agent-es pivot »;
2. de s'engager à respecter les conditions du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais du ministère de la Sécurité publique;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim à signer tout document relatif à une entente de financement, pour et au nom de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1238380002

---

### CA23 14 0310

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accepter, en vertu des articles 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239091001

---

### CA23 14 0311

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux d'aménagement de deux saillies végétalisées, à l'intersection Jean-Talon Ouest/Hutchison, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisé sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre du Programme d'aménagement de rue artérielle 2024.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux d'aménagement de deux saillies végétalisées, à l'intersection Jean-Talon Ouest/Hutchison, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisé sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du Programme d'aménagement de rue artérielle 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1234820008

---

### **CA23 14 0312**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une subvention de 53 480 \$ pour l'année financière 2023 provenant du ministère de la Sécurité publique concernant le Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « agent-es pivot ».**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

Il est recommandé de demander au comité exécutif :

1. de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, *Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la subvention de 53 480 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « agent-es pivot » (anciennement « intervenant-es pivot »);
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1235059001

---

### **CA23 14 0313**

**Autoriser une affectation maximale de 1 310 000 \$ à même le surplus de l'arrondissement dont un montant de 110 000 \$ versé au budget de fonctionnement et un montant de 1 200 000 \$ versé dans une réserve pour projets spéciaux.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver une affectation maximale de 1 310 000 \$ à même le surplus de l'arrondissement dont un montant de 110 000 \$ versé au budget de fonctionnement et un montant de 1 200 000 \$ versé dans une réserve pour projets spéciaux;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1236326011

**CA23 14 0314****Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2023.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1239335013

**CA23 14 0315****Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 (RCA23-14009).****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14009 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2024) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.02 1239574009

**CA23 14 0316****Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » de l'arrondissement.****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2024) ».

40.03 1239574008

---

**CA23 14 0317**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14011 intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer le règlement RCA14-14011 et ainsi permettre d'actualiser les règles de conduite des usagers.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14011 intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » remplaçant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement (RCA14-14011).

40.04 1239335012

---

**CA23 14 0318**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA02-14002-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme » afin d'apporter une modification au niveau du remplacement du président lors d'une réunion du comité.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du RCA02-14002-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme » afin d'apporter une modification au niveau du remplacement du président lors d'une réunion du comité.

40.05 1234717002

---

**CA23 14 0319**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14004 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation »**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14004 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation ».

40.06 1239223005

---

**CA23 14 0320**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14005 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 5 198 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière et réaménagement.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 198 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.07 1239574012

---

**CA23 14 0321**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 658 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 658 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.08 1239574011

---

**CA23 14 0322**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA23-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA23-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.09 1239574010

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.10 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA23 14 0323**

**Adopter le nouveau Règlement RCA23-14010 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » afin de remplacer le règlement RCA02-14006.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement RCA23-14010 a été donné le 3 octobre 2023, et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 octobre 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA23-14010 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le nouveau Règlement RCA23-14010 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » de l'arrondissement afin de remplacer le Règlement RCA02-14006 et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1236495008

---

#### **CA23 14 0324**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification de la résolution CA23 14 0036 visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8162, avenue des Belges.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), la modification de la résolution CA23 14 0036 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 février 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8162, avenue des Belges, conformément aux plans A-011, A-050, A-101, A-102, A-103, A-300, A-301 et A-302 datés du 22 septembre 2023, préparés par Julie Asselin Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1238053012

---

#### **CA23 14 0325**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8248-8254, avenue De Gaspé.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A7, A11 à A14, A16, A17, A19 à A21, datés du 04 octobre 2023, préparés par Marc Labrègue Architecte et estampillées par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8248-8254, avenue De Gaspé, à la condition suivante :

- qu'une garantie bancaire équivalente à 5 % de la valeur au rôle du bâtiment existant soit exigée afin d'assurer la préservation des solives de toiture.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1239480018

---

#### **CA23 14 0326**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 112 logements sur la propriété située au 7030, boulevard Saint-Michel.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-030, A-101 et A-200, datés du 27 septembre 2023 et préparés par Blouin Tardif architectes, ainsi que le plan des aménagements paysagers, daté du 6 octobre 2023, préparé par Kub Paysage, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 octobre 2023, visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 112 logements sur la propriété située au 7030, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1236996012

---

Il est proposé par

Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.15 à 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA23 14 0327**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant des modifications aux plans approuvés par la résolution CA22 14 0004 de ce conseil en date du 27 janvier 2022 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 2 étages, comptant 4 logements et une construction hors toit sur la propriété située au 9409, rue Larose.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans intitulés « Modification des matériaux extérieurs », préparés par Architecture pour tous inc., estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 octobre 2023 et visant des modifications aux plans approuvés par la résolution CA22 14 004 de ce conseil en date du 27 janvier 2022 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 2 étages, comptant 4 logements et une construction hors toit sur la propriété située au 9409, rue Larose à la condition suivante :

- qu'aucun élément mécanique ne soit installé sur le toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1231010014

---

#### **CA23 14 0328**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7571, 1<sup>re</sup> Avenue.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les pages 1 à 7 datées du 1<sup>er</sup> septembre 2023, préparées par Wafa Nouara et estampillées par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre 2023, visant L'agrandissement du bâtiment situé au 7571, 1<sup>re</sup> Avenue.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1239480017

---

#### **CA23 14 0329**

**Adopter le second projet de résolution PP23-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7501, boulevard Saint-Laurent et la construction sur cet emplacement d'un centre sportif et communautaire de 2 étages pour l'organisme Jeunesse au soleil malgré les usages, les hauteurs, les paramètres d'implantation et d'autres normes prescrites par le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2023.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP23-14008 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 octobre 2023 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 octobre 2023, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 27 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 novembre 2023;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), le second projet de résolution PP23-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé aux 7501-7509, boulevard Saint-Laurent et au 7548, rue Saint-Dominique (lots # 2 249 866 et 2 589 984) et la construction sur cette propriété d'un centre communautaire et sportif malgré les dispositions des articles 79, 85, 88.1.2, 413.3, 534, 543 et 566 et les grilles des usages et des normes des zones C02-069 et H02-125 à l'annexe C du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux conditions suivantes :

- Que le tri et la récupération des matériaux de démolition du bâtiment existant soient favorisés;
- Qu'en plus des usages autorisés et malgré les niveaux de bâtiment autorisés aux grilles, les usages de type « activité communautaire ou socioculturelle », ainsi que les usages additionnels des catégories C.1 (1), C.2 et C.4, soient autorisés sur l'ensemble de la propriété à tous les niveaux du bâtiment;
- Que les usages spécifiques des catégories C.1 (1), C.2 et C.4 soient autorisés sur l'ensemble de la propriété à la condition d'être localisés au rez-de-chaussée du bâtiment ou immédiatement en dessous de ce dernier;
- Que la hauteur minimale du bâtiment soit de 2 étages;
- Que la hauteur maximale du bâtiment soit de 16 mètres;
- Que le bâtiment soit implanté en mode jumelé par rapport au mur latéral ouest de la propriété voisine située aux 31-41, rue Faillon;
- Que le taux d'implantation maximal du bâtiment soit de 75 %, calculé sur l'ensemble de la superficie de la propriété;
- Que les marges prescrites aux grilles soient respectées, sauf la marge avant maximale par rapport à la rue Saint-Dominique et la marge latérale minimale par rapport à l'emprise de la ruelle correspondant au lot # 2 589 662;
- Qu'un aménagement favorisant l'agriculture urbaine soit proposé sur le toit du bâtiment;
- Qu'un pourcentage de maçonnerie minimal de 60 % soit respecté au-dessus du rez-de-chaussée sur chacune des façades;
- Que malgré les revêtements extérieurs prohibés et les exigences d'emplacement des équipements mécaniques, un revêtement léger permettant le captage de l'énergie solaire soit autorisé;
- Que la seule cour avant pouvant recevoir une clôture d'une hauteur de plus de 0,90 m, sans toutefois dépasser 2 m, soit celle sur la rue Saint-Dominique;
- Que toute unité de chargement extérieure soit aménagée au niveau du sol et possède des dimensions minimales au sol de 3 m x 10,5 m;
- Qu'un dégagement végétalisé d'une largeur minimale de 1 m et muni d'un écran arbustif soit aménagé entre l'unité de chargement et l'emprise de la ruelle correspondant au lot # 2 589 662;

- Que la seule cour avant pouvant recevoir des unités de stationnement extérieures soit celle sur la rue Saint-Dominique, à la condition que ces unités soient conçues en matériaux perméables;
- Qu'au moins 10 arbres soient plantés sur la propriété;
- Qu'un plan de gestion des matières résiduelles soit déposé dans le cadre de l'approbation des PIIA du nouveau bâtiment.

La présente autorisation est nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1238053010

---

**Refuser la dérogation mineure au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relative aux marges de recul latérale et arrière du garage construit sur la propriété située au 8188, boulevard Saint-Michel et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).**

L'article 40.11 a été retiré pour plus amples études.

40.11 1231010015

---

Il est proposé par

Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA23 14 0330**

**Nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 8 novembre 2023 au 12 mars 2024.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 8 novembre 2023 au 12 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1233356004

---

#### **CA23 14 0331**

**Nommer la conseillère Mary Deros, à titre de présidente, le conseiller, Sylvain Ouellet à titre de vice-président et la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement pour une période de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 23 novembre 2023 et la date de l'assermentation des élus, suite aux élections municipales de novembre 2025.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de nommer, pour une période de deux (2) ans, soit pour la période comprise entre le 23 novembre 2023 et la date de l'assermentation des élus, suite aux élections municipales de novembre 2025, la conseillère, Mary Deros, à titre de présidente, le conseiller, Sylvain Ouellet, à titre de vice-président et la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde, à titre de présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1233356007

---

#### **Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 40.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2023.